

PROFIL DE Baignade

Mise à jour : Mai 2023

Plage du ROYAU



CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Le Royau
 Commune : Trévou-Tréguignec
 Département : Côtes-d'Armor
 Population permanente de la commune : 1 450 habitants
 Population estivale de la commune : 4 500 personnes
 Personne responsable : Maire de Trévou-Tréguignec
 Fréquentation : 50 à 100 personnes/jour
 Dates de surveillance : pas de surveillance
 Autres activités : mouillages, camping
 Localisation du point de suivi ARS :
 X = 234 876 m Y = 6 877 348 m

EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 112



LOCALISATION DE LA ZONE DE Baignade

ÉQUIPEMENTS



QUALITÉ DES EAUX DE Baignade

CLASSEMENT

Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années

Année	2019	2020	2021	2022
Classement	Exc.	Exc.	Exc.	Exc.



qualité excellente

Exc. : excellente / Bon. : bonne/ Suff. : suffisante / Insuf.: Insuffisante

Gestion préventive du risque sanitaire

Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

Fermeture de la baignade

Au cours des quatre dernières années, la baignade n'a fait l'objet d'aucune fermeture et n'a pas été concernée par un épisode de pollution à court terme.

Phytoplancton

Il n'y a pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs (suivi réalisé par IFREMER).

Algues

La plage peut être momentanément touchée par des proliférations d'algues.

Évolution de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de baignade est excellente et le risque de déclassement est faible.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES ET RISQUES ASSOCIÉS

Localisation du risque	Nombre	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales potentielles de faible impact				

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PLAGE



LÉGENDE

- Point de prélèvement pour analyse
- Camping
- Mouillages
- Réseau Eau Usée
- Poste de refoulement des eaux usées

RÉVISION DU PROFIL

Selon la Directive 2006/7/CE, le profil n'a pas besoin d'être révisé à moins d'un déclassement, c'est-à-dire d'une baisse de qualité de l'eau de baignade.

Étude réalisée avec l'aide de

